

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°82-232 du 8 Juillet 1982

portant création du comité de suivi des
travaux de restauration du Palais de la
République.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L' ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin,
VU le décret N°82-124 du 9 Avril 1982 portant composition du Con-
seil Exécutif National et de son Comité Permanent,
VU le décret N°82-226 du 3 Juillet 1982 chargeant le Camarade ADJO
Boko Ignace, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Natio-
nale Révolutionnaire, del'intérim du Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil Exécutif National,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Il est créé un comité de suivi des travaux de res-
tauration du Palais de la République.

ARTICLE 2 - Le comité est composé comme suit :

- Président : Camarade AKPOVO Jacques, Conseiller Technique à
l'Equipement du Président de la République,
- Vice-Président : un représentant du Ministre des Travaux
Publics, de la Construction et de l'Habitat,
- Rapporteur : Camarade SEKLOKA Dieudonné, Directeur du Budget
au Ministère des Finances,
- Membres : .Camarade ATTLOU Sévérin, Conseiller Technique à
l'Economie du Président de la République,
.un représentant du Ministre du Plan, de la Statis-
tique et del'Analyse Economique (D.P.E.).

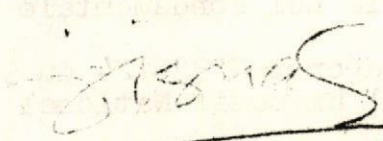
ARTICLE 3 - Le comité a pour tâche de veiller à l'exécution dili-
gente, dans les règles de l'art, des travaux de restauration du
Palais de la République.

ARTICLE 4 - Le comité devra rendre compte périodiquement au Chef
de l'Etat de ses activités.

.../...

ARTICLE 5 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 8 Juillet 1982
Pour le Président de la République, Chef
de l'Etat, Président du Conseil Exécutif
National, le Président du Comité Permanent
de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire,
chargé de l'intérim,


ADJO Boko Ignace

Ampliatiions : PR 8 CC du PRPB 4 - SGG 4 - Intendance du PR 8
MTCH 4 - Président, Vice-Président et Membres du Comité 10 -
MPSAE 2 - MF 2.